

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

Récépissé de DT
Récépissé de DICT
Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination :

Complément / Service :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Pays :

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale :

Personne à contacter :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Tél. :

Fax :

N° consultation du téléservice :

Référence de l'exploitant :

N° d'affaire du déclarant :

Personne à contacter (déclarant) :

Date de réception de la déclaration :

Commune principale des travaux :

Adresse des travaux prévus :

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : _____. Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant :

Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints :	Références :	Echelle ⁽¹⁾ :	Date d'édition ⁽¹⁾ :	Sensible :	Prof. régl. mini ⁽¹⁾ :	Matériau réseau ⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.			___ / ___ / ___		_____ cm	
			___ / ___ / ___		_____ cm	

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___

ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom :

Désignation du service :

Tél. :

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Date : ___ / ___ / ___ Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

orange

POLE RDT/RDICT

Pour signaler un dommage aux réseaux:
<https://dommages-reseaux.orange.fr/> ou

Système de coordonnées : WGS 84 / Pseudo-Mercator (EPSG : 3857)

Les points topographiques sont indiqués dans le système de référence prescrit par l'article 1-A du décret n° 2006-272 du 3 mars 2006

Echelle : 1/1500

Propriétaires

Orange

Autres

Conduite allégée

Conduite enrobée

Artère pleine terre

Artère aérienne appuis Orange

Artère aérienne appuis ERDF

Classe de précision ouvrages : [A,B,C]

Points topographiques

© Orange

The map displays a residential area with a grid overlay. Five red reference points are marked: REF01, REF02, REF03, REF04, and REF05. A dashed green line runs diagonally across the grid. The map includes various street names and landmarks, such as 'Place de l'Eglise', 'Place Aux Herbes', 'Place Du Quinconce', 'Place De La Treille', 'Place De L'Oiseau', 'RUE DES ENCLOS', 'RUE DE LA BALANCE', 'RUE DE L'ELIPSE', 'RUE DE LA JEAN VILLAR', 'RUE DE LA DEDALE', 'RUE DE LA T.F.', 'RUE DE LA P.T.T.', 'RUE DE LA GULSE', 'RUE DE LA ALIZIERS', 'RUE DE LA ERABLES', 'RUE DE LA FOUCAULT', 'RUE DE LA DE', 'RUE DE LA 108', 'RUE DE LA 110', 'RUE DE LA 112', 'RUE DE LA 106', 'RUE DE LA 102', 'RUE DE LA 100', 'RUE DE LA 94', 'RUE DE LA 92', 'RUE DE LA 86', 'RUE DE LA 80', 'RUE DE LA 78', 'RUE DE LA 76', 'RUE DE LA 70', 'RUE DE LA 60', 'RUE DE LA 58', 'RUE DE LA 50', 'RUE DE LA 40', 'RUE DE LA 30', 'RUE DE LA 20', 'RUE DE LA 10', 'RUE DE LA 0'. A scale bar at the bottom left indicates 0 to 80 meters. A north arrow is in the top right corner.

WGS84 (GPS) (lon : 2.376235 , lat : 48.650246)

orange

POLE RDT/RDICT

Pour signaler un dommage aux réseaux:
<https://dommages-reseaux.orange.fr/> ou

Système de coordonnées : WGS 84 / Pseudo-Mercator (EPSG : 3857)

Les points topographiques sont indiqués dans le système de référence prescrit par l'article 1-A du décret n° 2006-272 du 3 mars 2006

Référence: 1 / 5

Echelle : 1/500

Propriétaires
Orange
Autres

Conduite allégée
Conduite enrobée

Artère pleine terre
Artère aérienne appuis Orange
Artère aérienne appuis ERDF

Classe de précision ouvrages: [A,B,C]
Points topographiques

© Orange



orange

POLE RDT/RDICT

Pour signaler un dommage aux réseaux:
<https://dommages-reseaux.orange.fr/> ou

Système de coordonnées : WGS 84 / Pseudo-Mercator (EPSG : 3857)

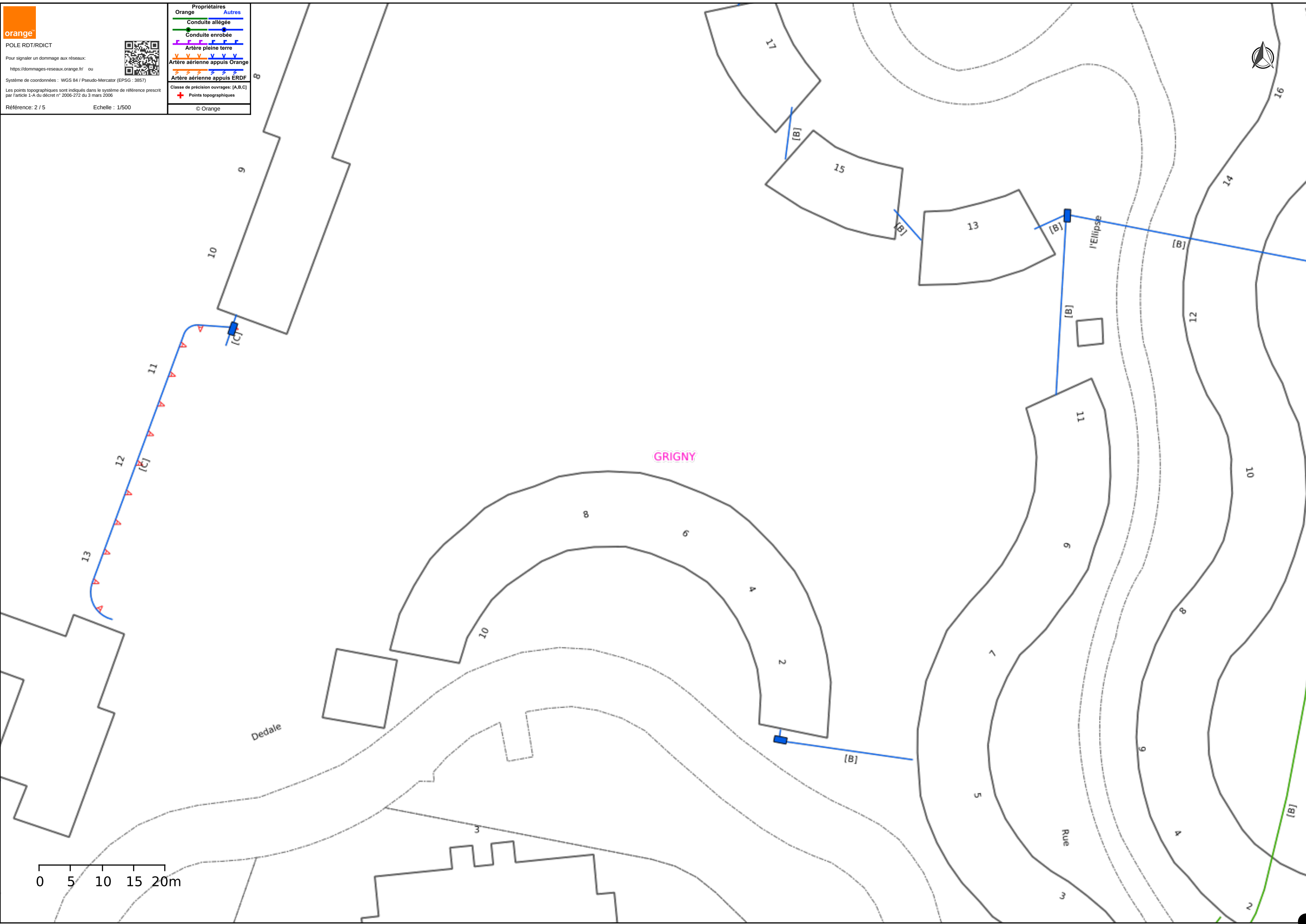
Les points topographiques sont indiqués dans le système de référence prescrit par l'article 1-A du décret n° 2006-272 du 3 mars 2006

Référence: 2 / 5



Echelle : 1/500

Propriétaires	
Orange	Autres
Conduite allégée	
Conduite enrobée	
Artère pleine terre	
Artère aérienne appuis Orange	
Artère aérienne appuis ERDF	
Classe de précision ouvrages: [A,B,C]	
+ Points topographiques	
© Orange	



orange

POLE RDT/RDICT

Pour signaler un dommage aux réseaux:
<https://dommages-reseaux.orange.fr/> ou

Système de coordonnées : WGS 84 / Pseudo-Mercator (EPSG : 3857)

Les points topographiques sont indiqués dans le système de référence prescrit par l'article 1-A du décret n° 2006-272 du 3 mars 2006

Référence: 3 / 5



© Orange

Propriétaires

Orange

Autres

Conduite allégée

Conduite enrobée

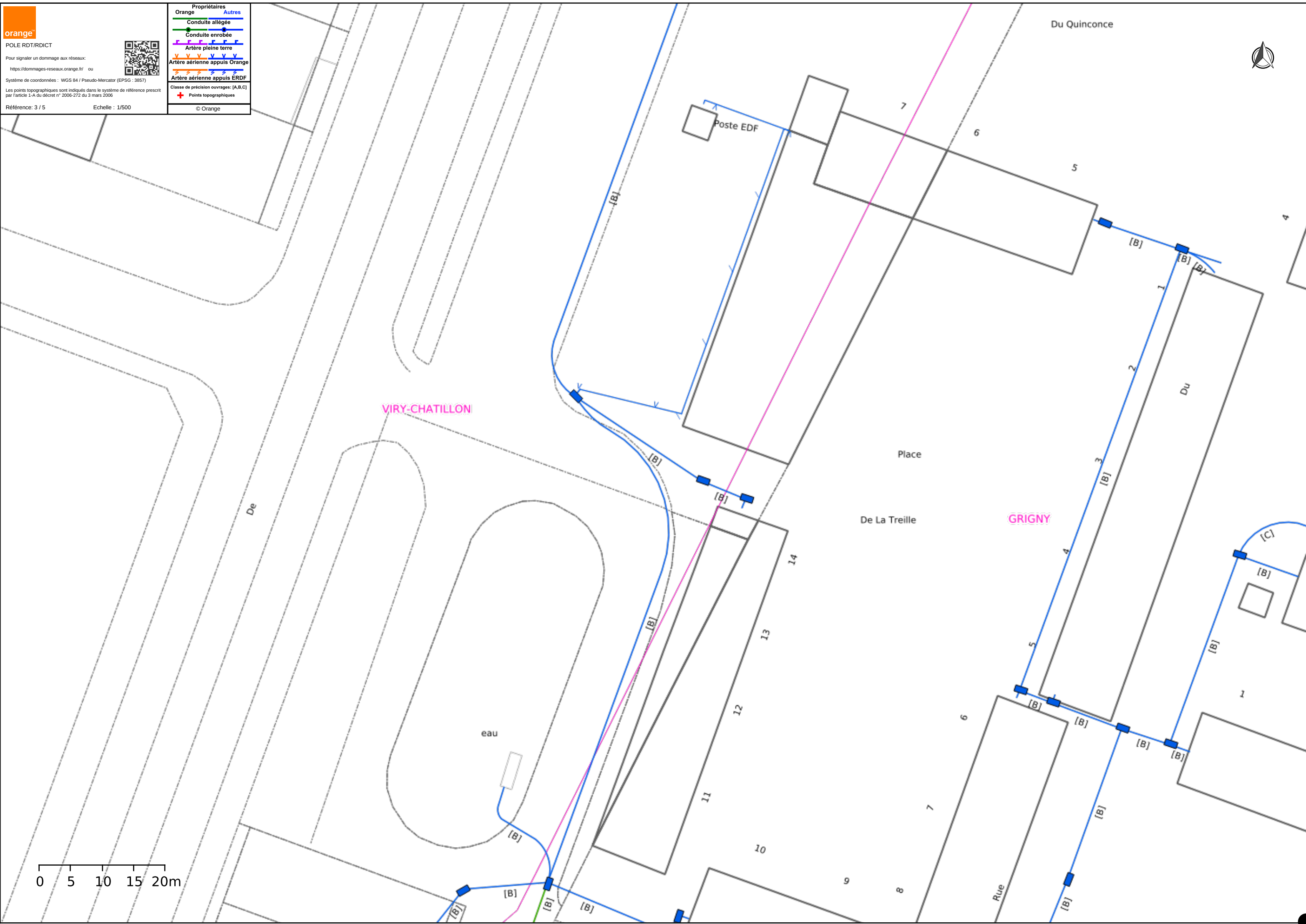
Artère pleine terre

Artère aérienne appuis Orange

Artère aérienne appuis ERDF

Classe de précision ouvrages: [A,B,C]

Points topographiques



orange

POLE RDT/RDICT

Pour signaler un dommage aux réseaux:
<https://dommages-reseaux.orange.fr/> ou

Système de coordonnées : WGS 84 / Pseudo-Mercator (EPSG : 3857)

Les points topographiques sont indiqués dans le système de référence prescrit par l'article 1-A du décret n° 2006-272 du 3 mars 2006

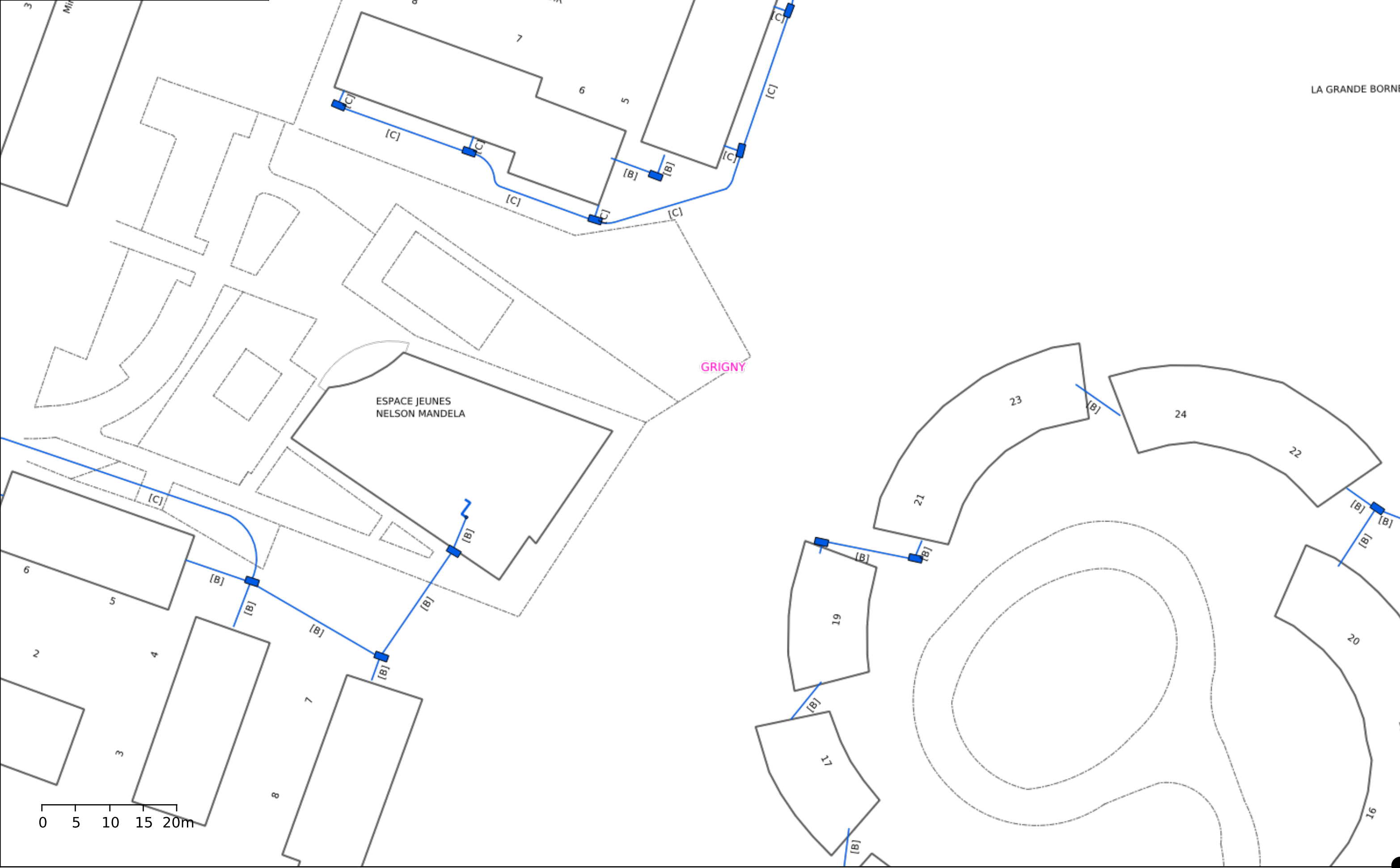
Référence: 4 / 5

Echelle : 1/500

Propriétaires
Orange
Conduite allégée
Conduite enrobée
Artère pleine terre
Artère aérienne appuis Orange
Artère aérienne appuis ERDF

Classe de précision ouvrages: [A,B,C]
Points topographiques

© Orange



orange

POLE RDT/RDICT

Pour signaler un dommage aux réseaux:
<https://dommages-reseaux.orange.fr/> ou

Système de coordonnées : WGS 84 / Pseudo-Mercator (EPSG : 3857)

Les points topographiques sont indiqués dans le système de référence prescrit par l'article 1-A du décret n° 2006-272 du 3 mars 2006

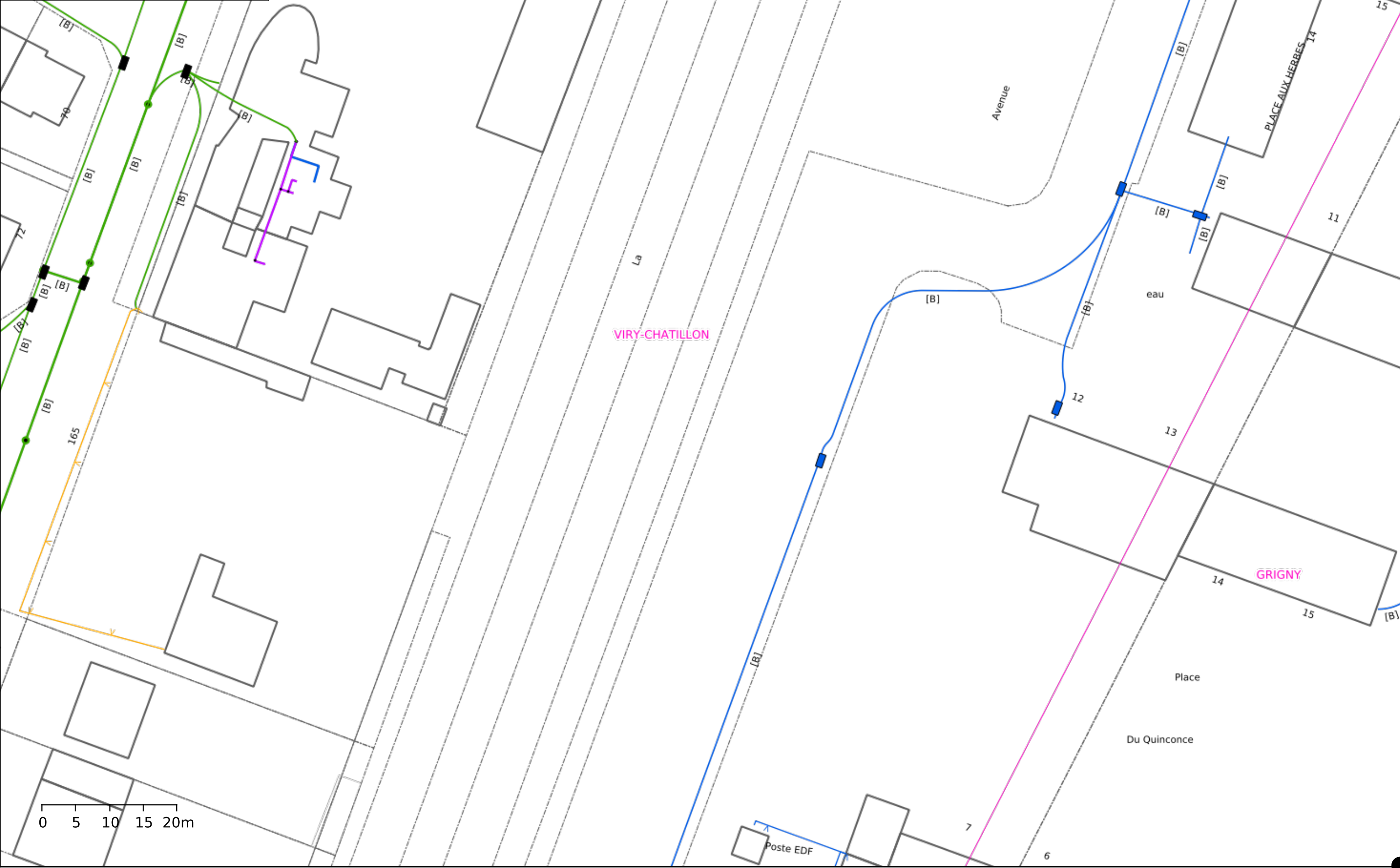
Référence: 5 / 5



Proprétaires
Orange
Autres
Conduite allégée
Conduite enrobée
Artère pleine terre
Artère aérienne appuis Orange
Artère aérienne appuis ERDF

Classe de précision ouvrages: [A,B,C]
Points topographiques

© Orange



Investigations Complémentaires sur les réseaux Orange



LES LIVRABLES ATTENDUS ET FORMAT OBLIGATOIRE

Tout dossier de géo référencement comprend la remise des **4 pièces essentielles** en fin de prestation sous forme de fichiers numériques :

1. le plan de situation du chantier **au format pdf**,
2. les carnets de points **au format csv**,
3. le fichier d'informations sur le relevé **au format .doc**,
4. le fichier graphique **au format dwg ou dxf, et éventuellement shp**.

1 - LE PLAN DE SITUATION

Permet de localiser rapidement le chantier . Il doit obligatoirement contenir, au format PDF :

- L'adresse du chantier (INSEE, nom commune, voie, numéro dans la voie)
- Une coordonnée GPS permettant la localisation (centroïde de l'emprise par exemple)
- Une copie écran de l'implantation du chantier (emprise) positionnée sur un fond de carte

2 - LE CARNET DE POINT

Permet l'import des points topométriques dans le système d'Information d'Orange

- le fichier doit être fournit obligatoirement **au format CSV**
- La structure du fichier doit contenir 5 colonnes avec en entête de colonne les informations suivantes : **Id_point ; TYPE ; X ; Y ; Z (non sensible à la casse)** – voir exemple ci contre
- La colonne B (Type) doit être complétée conformément au slide 4
- Les point Y, Y et Z doivent correspondre aux points de mesure slide 4
- Il doit être au bon système de projection (RGF93 Conique conforme ou Lambert 93).
- Le nom du fichier doit inclure « Point... »

Exemple de structure du fichier CSV

	A	B	C	D	E
1	id_point	TYPE	X	Y	Z
2	1	fbce	1698294.065	9274150.868	32
3	2	fbce	1698280.744	9274142.244	32.14
4	3	fbce	1698267.578	9274150.783	32.15
5	4	fbce	1698262.23	9274147.369	32.34
6	9005	taie	1698293.181	9274154.935	31.74
7	9006	taie	1698294.238	9274155.638	31.79
8	9007	taie	1698294.483	9274155.238	31.79
9	5	tace	1698293.832	9274155.087	31.77
10	8	rccc	1698293.147	9274154.653	31.31
11	9	rccc	1698291.9	9274153.834	31.21
12	10	rccc	1698290.479	9274153.351	31.05
13	11	rccc	1698289.477	9274154.641	31.05
14	12	rcic	1698288.344	9274156.473	30.94
15	13	rcic	1698287.002	9274158.785	31.05
16	14	rccc	1698285.903	9274160.637	31.22
17	9015	taic	1698285.464	9274160.64	31.75
18	9016	taic	1698286.463	9274161.207	31.78
19	9017	taic	1698286.247	9274161.532	31.83
20	15	tacc	1698285.856	9274161.086	31.79
21	18	rccc	1698285.203	9274160.677	31.5
22	19	rccc	1698283.196	9274159.516	31.45

Type de point Colonne B (Tableau des codes)

Point / Objet	Finalité	Statut	Type
Elements Resau			
Armoires Techniques	Cotation	Existant	race
Bornes	Cotation	Existant	rbce
Equipements divers	Cotation	Existant	rdce
Bouches / Trappes			
Trappe de chambre	Cotation	Existant	tace
Emprise de chambre en sous-sol	Implantation	Existant	teie
Grille de ventilation	Cotation	Existant	tgce
Réseau linéaire			
Câble enterré	Cotation	Existant	rece
	Implantation	Existant	reie
Conduite	Cotation	Existant	rcce
	Implantation	Existant	rcie
gaine de ventilation	Cotation	Existant	rgce
Fond de Plan			
Angles de Bâti	Cotation	Existant	fbce
Divers linéaire	Implantation	Existant	fdie
Points de repérage			
Point de repère	Cotation	Existant	prce
Artères Aériennes			
Câble aérien (point bas)	Cotation	Existant	abce
Câble aérien (point haut)	Cotation	Existant	ahce

Type de point Colonne X,Y, Z (Point de mesure à effectuer)

Libellé	TYPE	Point de mesure à effectuer		
objet	4 caractères	x	y	z
Eléments de réseau				
armoires techniques	voir tableau des codes	centroide		point bas
bornes	voir tableau des codes	centroide		point bas
équipements divers	voir tableau des codes	centroide		point bas
bouches / trappes				
Trappe de chambre	voir tableau des codes	centroide		niveau sol
Emprise de chambre en sous sol	voir tableau des codes	2 à 3 points pour orientation et emprise		niveau radier
grille de ventilation	voir tableau des codes	centroide		niveau sol
réseau linéaire				
câble enterré	voir tableau des codes	axe		Génératrice supérieure
conduite,	voir tableau des codes	axe		Génératrice supérieure
gaine ventilation	voir tableau des codes	axe		Génératrice supérieure
Fond de plan				
Bâti angles	voir tableau des codes	Angle de bati visible pour repère		niveau sol
Divers linéaire	voir tableau des codes	Points de tracé		niveau sol
Points de Repérage				
Point de repère	voir tableau des codes	Points matérialisés sur terrain		niveau du repère terrain
Artères Aériennes				
cable aerien (point bas)	voir tableau des codes	aplomb centre de flexion		point bas fleche
cable aerien (point haut)	voir tableau des codes	centroide		point haut tout support

3 – LE FICHIER D’INFORMATION AU FORMAT.DOC :

Contient les informations **relatives à la traçabilité du relevé d’ouvrage issu de travaux réalisés**

Relevé topographique d’Ouvrage à compléter (Obligatoire)

Caractéristiques du chantier	
Adresse	
Code INSEE Commune	
Responsable du projet	
Nature de l’OUvrage	
Numéro de la DT	
Numéro de la DICT	
N° de la DT/DICT conjointe	

Relevé topographique d’Ouvrage à compléter (Obligatoire)

Réalisation de la prestation

Entreprise ayant fourni le relevé final géoréférencé	
Prestataire (certifié) Géoréférencement	
Prestataire (certifié) pour le relevé indirect par Détection	
Date du relevé géoréférencé	
Incertitude maximale de la mesure	

Technologie de mesure employée pour la détection d’ouvrages

4 - le fichier graphique

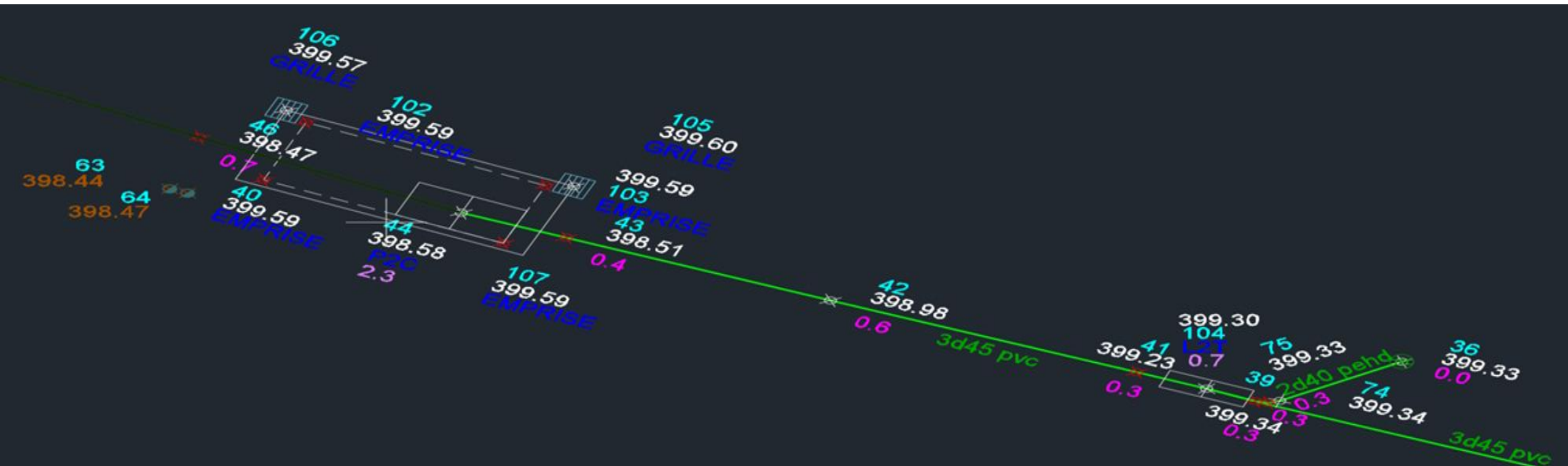
Ce fichier restitue la représentation graphique des ouvrages géo référencés (x,y) sur un fond de plan cartographique préalablement réalisé et Géo référencé.

Le fichier doit être sous format DWG ou DXF antérieur à Autocad 2013.

Il doit être au bon système de projection (RGF93 Conique conforme ou Lambert 93).

Le nom du fichier doit inclure « Plan... »

Le dessin doit fournir les types de chambres ainsi que le nombre de tubes (conduites).



MODALITES D'ENVOI DES RESULTATS D'IC & FACTURATION

Nous vous remercions **de joindre aux résultats** des investigations complémentaires **la facture à notre charge à l'adresse mail suivante pdcs.alo@orange.com**

La facture devra comporter obligatoirement les éléments suivants :

- o Nom et adresse de l'entité émettrice,
- o SIRET et code NAF,
- o Nom, e-mail et téléphone de contact,
- o Objet de la prestation,
- o Longueur des ouvrages RTE concernée,
- o Descriptif détaillé et quantité des prestations,
- o Une copie du récépissé de DT mentionnant la demande d'Investigations Complémentaires,
- o Un RIB à entête de banque.

Votre envoi sera systématiquement rejeté dans les cas suivants :

1. Non transmission à la bonne adresse mail
2. Si La forme des résultats de mesure n'est pas conforme aux conditions ci-dessus
3. Si manque de numéro de consultation
4. Si numéro de consultation non conforme
5. Si les valeurs des coordonnées des points de mesure sont aberrantes ou inutilisables
6. Si la relation entre les résultats de mesure et l'identité de l'ouvrage ne peut être établie de manière sûre
7. Si pas de pièce jointe au mail